



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

ARRÊTÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU** la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et des régions et complétée par les lois 82-623 du 22 juillet 1982 et 83-8 du 7 janvier 1983 ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L. 2213.06 relatifs aux pouvoirs de police et de la circulation des Maires ;
- VU** le Code de la Route 1ère et 2ème parties et notamment l'article R411-8 définissant les pouvoirs de police des Maires ;
- VU** le Code de la voirie routière ;
- VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre1) approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1977 modifié ;
- VU** la demande présentée par Monsieur Adrien FERNANDES représentant la Société T.P.C.R.B. - n°43, ZA Le Monteil Nord - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS, à l'effet d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de réfection de chaussée (reprise enrobé) rue André Poutonnet, du lundi 24 juillet 2023 à 8 h 00 au vendredi 28 juillet 2023 à 18 h 00.

CONSIDERANT que ces travaux ne doivent pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'ils nécessitent la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

ARRETE

- Article 1 :** Les travaux décrits dans la demande susvisée sont autorisés sous réserve du respect des conditions suivantes :
- Article 2 :** Pendant la durée du chantier, la rue André Poutonnet sera interdite à la circulation (sauf riverains) selon plan ci-joint et le stationnement sera interdit au droit des travaux.
- Article 3 :** Toutes les signalisations et pré-signalisations réglementaires seront mises en place par le demandeur et sous sa responsabilité, conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 :** Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le vingt et un juillet deux mille vingt-trois.

Destinataires :

- Monsieur le Maire de La Souterraine,
- Madame la Lieutenante de la communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,
- Monsieur Adrien FERNANDES, T.C.P.R.B.



Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Bridiers

Bridiers

D912

D912

D912

D912

Rue du Sauzet

Rue du Sauzet

Rue du Sauzet

Travaux sous route barrée

Rue Albert Chaput

Rue Albert Chaput

Rue Albert Chaput

Rue Albert Chaput

Bd Roger Gardet

D912

D951

D951

D951

N145

D951

D951

D912

